

**EXPLICATIONS SUR LA PROCÉDURE 2018 D'ADHÉSION-RÉADHÉSION DES SEL**  
**AINSI QUE LA SOUSCRIPTION**  
**AUX SERVICES COMPLÉMENTAIRES DE SEL'IDAIRE**

Votre SEL souhaite adhérer à **SEL'idaire, Maison Commune des SEL** . Pour cela, il devra avoir pris connaissance du règlement et des statuts de SEL'idaire et avoir approuvé la charte « Esprit du SEL » lors de son adhésion.

*Pour inscrire votre SEL, aller sur l'onglet « **ADHÉSION SEL** » du site SEL'idaire.*

Sélectionner, en cliquant, les caractéristiques de l'adhésion de votre SEL :

- *SEL naissant , si créé dans l'année 2017*
- *Nouvelle adhésion*
- *Réadhésion (SEL adhérent en 2017)*

Sélectionner, en cliquant, les caractéristiques du statut de votre SEL :

- *Association loi 1901*
- *Association de fait*
- *Adhérent à la Coordination Ile de France*

Le formulaire s'ouvrira selon les critères choisis.

*Il vous faudra renseigner le plus fidèlement possible les champs obligatoires (avec une astérisque rouge ) en insistant sur la bonne orthographe des adresses mail.*

*Puis vous validerez votre saisie en appuyant sur le bouton « **ENVOYER**». Quelques minutes après, vous recevrez la copie de votre formulaire d'adhésion aux adresses mail (du correspondant et du SEL) que vous aurez indiqué. Ce formulaire fera office de reçu.*

*Si le correspondant du SEL n'est pas connu de SEL'idaire et ne possède pas de compte personnel auprès de SEL'idaire, il devra s'identifier en créant un compte sur le portail de SEL'idaire...onglet en haut « **CRÉÉR VOTRE COMPTE** »*

Ce correspondant a un rôle très important car il est l'intermédiaire entre votre SEL et SEL'idaire, Son nom et adresse mail devront être actualisés en cas de changement. Cette inscription et cette mise à jour sont indispensables pour une bonne communication et diffusion des informations, partagées entre votre SEL et SEL'idaire.

**MONTANT DES COTISATIONS des ADHÉSIONS-RÉADHÉSIONS 2018**

- **Pour les SEL naissants**, créés dans l'année 2017, l'adhésion et les services sont offerts la 1<sup>ère</sup> année, au titre de la mutualisation des services offerts par SEL'idaire aux SEL adhérents.
- **Pour les SEL loi 1901 - non adhérents à la Coordination Ile de France**

La cotisation pour l'adhésion de votre SEL est calculée en fonction du nombre d'adhérents . Elle est de 0.20 € par seliste/selien (ne), avec une base forfaitaire de 7,50€. La cotisation 2018 reste inchangée.

- **Pour les SEL de fait et les SEL adhérents de la Coordination Ile de France**

Pour les SEL en association de fait, non déclarés, ou adhérents à la coordination île de France, la cotisation d'adhésion demeure à 10 unités par seliste/selien, elle sera calculée en fonction du nombre d'adhérents.

## TABLEAU DU MONTANT DE LA COTISATION D'ADHÉSION-RÉADHÉSION 2018 à SEL'idaire

<b>SEL Association loi 1901 Non adhérents à la Coordination IdF</b>	0.20 € par seliste/selien (ne), fonction du nombre d'adhérents, base forfaitaire 7.50€
<b>SEL naissants, créés en 2017</b>	Cotisation offerte la 1 <sup>ère</sup> année par SEL'idaire au titre de la mutualisation des services des SEL adhérents
<b>SEL de fait ou de la coordination IdF</b>	10 Unités par seliste/selien (ne), fonction du nombre d'adhérents

Votre adhésion permet à votre SEL d'être référencé annuellement sur le site de SEL'idaire et de recevoir le **Bulletin des SEL (BMS)**. Elle permet aussi à chacun de vos adhérents de participer aux forums et de faire des échanges au niveau régional et national via **SEL'Services**, d'échanger des idées concernant « les trucs et astuces » de la vie courante via le forum de **SEL'Idées**.

## SERVICES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉS ET MONTANT DE LEURS COTISATIONS

L'assurance... Votre SEL peut souscrire librement une assurance dans la compagnie d'assurance de son choix.

### ➤ **Assurance groupe**

#### **Pour les SEL loi 1901....**

Seuls les SEL, en association loi 1901, déclarés en préfecture, peuvent être assurés car leur statut leur confère la représentation de « personne morale ».

La Macif, par le biais de SEL'idaire, propose une assurance groupe pour les SEL.

- SEL'idaire offre la possibilité de souscrire une **assurance groupe** .  
A demander en cliquant sur le bouton correspondant lors de la saisie de votre formulaire.

Il est possible de souscrire l'assurance groupe pendant la période d'adhésion ou de ré-adhésion de votre SEL à SEL'idaire, à partir **du 1<sup>er</sup> novembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017**.

En dehors de ces délais, si le délai a été dépassé ou s'il y a eu oubli de ré-adhésion et si votre SEL le souhaite, une **assurance relais** pourra être souscrite. Sur demande, SEL'idaire fournira une liste de renseignements à joindre à votre souscription auprès de la Macif d'Ile de France.

Pour les obtenir, il suffit d'envoyer un mail avec les caractéristiques de votre SEL (nom du SEL et n° du département) à l'adresse mail indiquée...assurance@selidaire.fr

L'entente sur cette assurance relais sera à réaliser entre votre SEL et la Macif, SEL'idaire n'étant qu'un intermédiaire.

### ➤ **Hébergement**

- SEL'idaire offre la possibilité de **l'hébergement du site de votre SEL** (si déjà existant, non CommunityForge) sur le serveur de SEL'idaire. Une convention d'hébergement est à consulter sur le portail de SEL'idaire. A demander en cliquant sur le bouton correspondant lors de la saisie de votre formulaire.

**Pour les SEL de fait, et/ou de la Coordination Ile de France...**

Les SEL en association de fait et/ou adhérents à la coordination île de France peuvent demander l'hébergement de leur propre site (si déjà existant) sur le serveur de SEL'idaire.

<b>TABLEAU DU MONTANT DE LA COTISATION POUR LES SERVICES PROPOSÉS par SEL'idaire</b>	
<b>SEL Association loi 1901</b>	0.60€ par seliste/selien(ne), pour 1 ou plusieurs services (ass groupe et/ou hébergement)
<b>SEL naissants, créés en 2017</b>	Cotisation offerte la 1 <sup>ère</sup> année par SEL'idaire au titre de la mutualisation des services des SEL adhérents (assurance et/ou hébergement)
<b>SEL de fait ou de la coordination IdF</b>	20 unités par seliste/selien (ne), pour l'hébergement du site créé par votre SEL

**Votre SEL souhaite disposer d'un site internet ?**

CommunityForge est actuellement le seul fournisseur de sites internet « clés en main » à avoir répondu positivement à notre cahier des charges. Vous pouvez tester leurs sites là : "[Découvrir les sites CommunityForge](#)" Vous pouvez commander un de leurs sites là: "[Commander un site CommunityForge](#)"